

Les examens de droit en licence

Par **Sabinedu56**, le 10/02/2020 à 20:37

Bonjour

Voilà je suis étudiante en droit et j'ai été absente aux TD pour raisons personnelles.

Le souci est que ce sera un frein pour avoir une moyenne à l'UE.

Je voudrais savoir si je pouvais me présenter aux galops d'essai histoire d'avoir une note de CC afin de pouvoir préparer les partiels de mai et avoir une chance de valider au moins le bloc 2. Le semestre 2.

Je vous remercie d'avance et bon courage à tous.

Par **LouisDD**, le 10/02/2020 à 23:30

Bonsoir

Tout dépend du règlement de la fac en matière d'assiduité aux TDs. Perso j'ai droit à une absence injustifiée par TD et par semestre... d'autres fac ne tolèrent aucune absence non justifiée (maladie sur certificat, enterrement sur justificatif etc)...

Allez donc vous renseigner auprès de la scolarité de votre établissement.

Après dans le doute présentez-vous à votre galop d'essai au pire si vous êtes défaillant, ça vous aura quand même fait un entraînement...

Bonne continuation